

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE A MISSION DÉPARTEMENTALE : MATHÉMATIQUES –

IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	9741078D : rectorat
	PROFIL	Le conseiller pédagogique à vocation départementale mathématiques est un enseignant maître formateur qui dispose d'un champ d'expertise en mathématiques. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN 1D Collèges, dont il reçoit une lettre de mission. Il exerce ses activités à l'échelon départemental et appartient à l'équipe des conseillers pédagogiques dont les actions sont coordonnées par les IEN en charge de la mission mathématiques.
	COMPÉTENCES ATTENDUES	La mission du conseiller pédagogique départemental en mathématiques requiert une expertise quant à l'analyse des pratiques professionnelles, des connaissances didactiques et pédagogiques. Il doit posséder les connaissances relatives à la formation des enseignants et plus généralement la formation pour adulte, en lien avec la polyvalence du premier degré et dans les différents domaines. Il doit faire preuve d'une grande loyauté institutionnelle, d'une rigueur professionnelle, d'une maîtrise des outils informatiques, de capacités de communication et de travail en équipe, de travail en partenariat. Le poste nécessite également une grande disponibilité et une grande mobilité.
	MISSIONS	Principalement pédagogique, ses missions s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative. Le conseiller pédagogique à vocation départementale en mathématiques travaille à la mise en œuvre des programmes et des orientations nationales et académiques. Il est une personne ressource pour les circonscriptions, il coopère avec les différents partenaires en accord avec l'IEN de référence.
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être enseignant(e) du 1 ^{er} degré, titulaire du CAFIPEMF.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	CONDITION DE RECRUTEMENT	- PAP : Poste à profil avec appel à candidatures. Affectation prononcée hors mouvement. - Poste à pourvoir en septembre 2025
	REGIME INDEMNITAIRE	- Fermeture des indemnités afférentes aux fonctions exercées avant le recrutement (enseignement ou autres). - Les missions ouvrent droit à la NBI (selon qualification / certification)
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les entretiens avec une commission de recrutement seront organisés. Les avis favorables seront classés.
	CONTACT	Philippe EUGENE– Inspecteur de l'éducation nationale adjoint à l'inspecteur d'académie – directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale. Téléphone secrétariat IEN-A : 0262 48 14 54. Jean-Noël CHAFFRE – Inspecteur de l'éducation nationale, en charge de la circonscription de Saint-Paul 1 (mathématiques). Téléphone secrétariat : 0262 45 92 00.